



RAPPORT D'ETUDE Contrat Nature "Trame verte et bleue "

Phase 2



Communauté de communes du Val d'ille
La Métairie 35 520 Montreuil le Gast

Service environnement

1. Rappel du contexte : du schéma local de la trame verte et bleue aux actions

La Communauté de communes du Val d'Ille a validé en mai 2013 un Schéma local de la trame verte et bleue. Ce schéma a été co-construit au sein d'un comité de pilotage local qui s'est réuni trois fois entre septembre 2012 et avril 2013. Ce comité de pilotage a réuni la plupart des acteurs qui interviennent sur les questions environnementales, sur le territoire de la Communauté de communes : associations locales de protection de l'environnement (LPO, CAC21), Chambre d'agriculture 35, Conseil général 35, Conseil régional, élu(e)s délégué(e)s à l'environnement dans chacune des dix Communes, les trois Syndicats de bassin versant, l'AUDIAR, les carriers etc.

Le schéma de la TVB du Val d'Ille comporte trois parties :

- **un diagnostic** du fonctionnement écologique, qui caractérise les espaces naturels présents sur le territoire, les cartographie et les identifie selon un degré de perméabilité écologique. Les milieux les plus perméables sont identifiés ensuite en tant que corridors écologiques ou réservoirs de biodiversité
- **une analyse des enjeux** relatifs à la trame verte et bleue, aux obstacles à la biodiversité mais aussi aux activités et pratiques de gestion qui l'influencent, de façon positive ou négative
- **un programme d'actions sur 5 sites** "à enjeux", considérés comme secteurs prioritaires d'actions car ils concentrent des enjeux rencontrés sur l'ensemble de la communauté de communes. Les 5 sites "à enjeux" sont identifiés sur la carte ci-dessous :

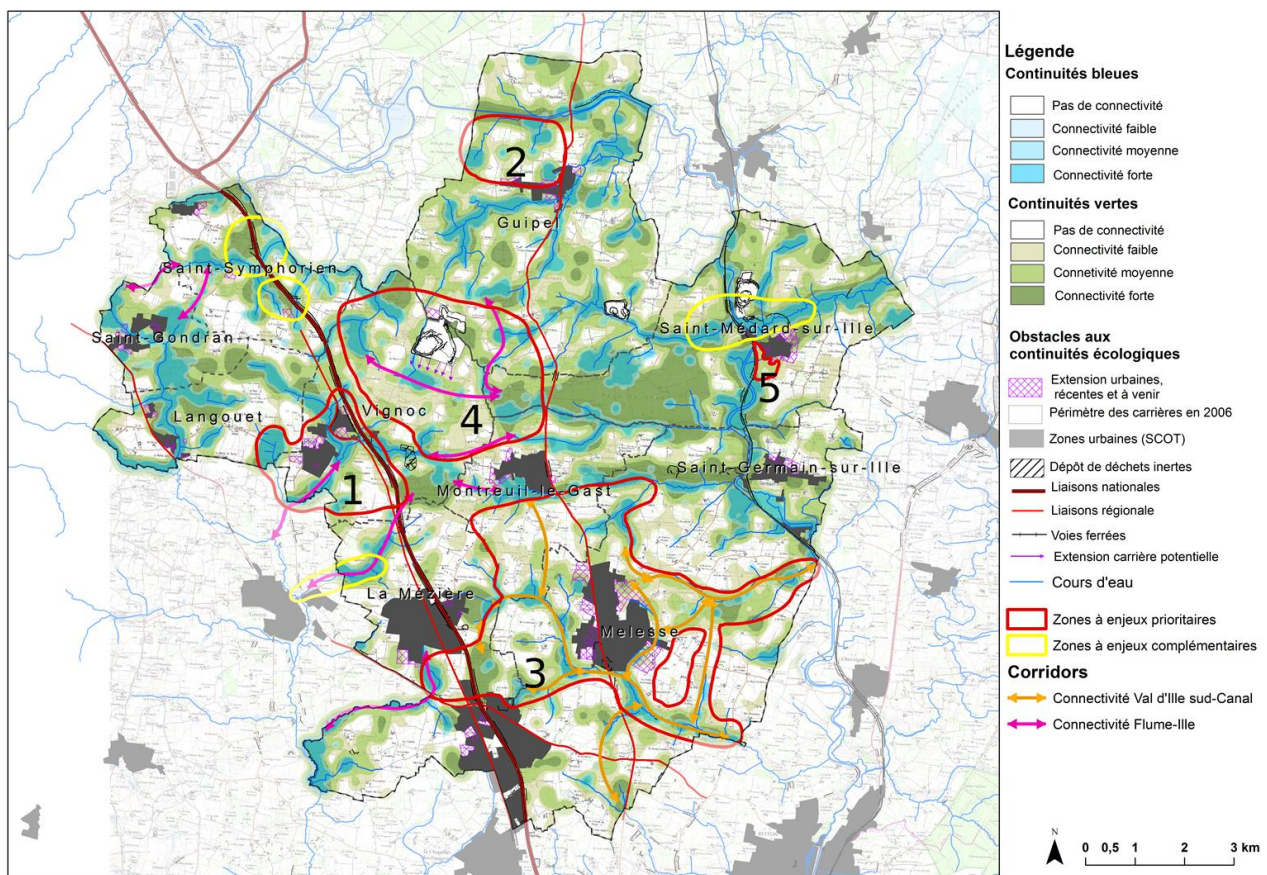


Figure 1 : carte des secteurs à enjeux "trame verte et bleue" du Val d'Ille

2. Aides financières et techniques obtenues ou en cours

2.1 Elaboration du schéma de la TVB

Lors de la phase d'élaboration du schéma de la TVB, la Communauté de communes a bénéficié de l'aide financière de la Région Bretagne, au titre des Fonds régionaux d'action pour la conservation et la gestion du patrimoine naturel (FRAC – GPN) et d'une aide de l'Union Européenne (FEDER).

2.2 Mise en place du schéma de la TVB (programme d'actions "trame verte et bleue" Contrat Nature)

Pour la mise en place du programme d'action qui découle du schéma de la trame verte et bleue, la Communauté de communes a sollicité de nouveau l'aide du Conseil Régional, au titre du dispositif "Contrat Nature". Cette aide s'élève à 18 750 € par phase de projet, dont 11 550 € en investissement et 7 200 € en fonctionnement.

Au-delà de l'aspect financier, il y a un enjeu particulier à travailler dans le cadre donné par le Contrat Nature :

- d'une part, l'obligation de structurer les actions sur 4 ans (durée du Contrat), de mettre en place un comité de pilotage, de réaliser des évaluations-bilans à la fin de chaque phase de travail
- d'autre part, la possibilité de bénéficier de l'expérience des Contrats Natures précédents, financés par le Conseil Régional, pour avoir des retours d'expérience sur les actions en faveur de la biodiversité dans la région

Pour plus de facilité, il a été considéré que le Contrat Nature du Val d'Ille, bien qu'ayant une durée limitée de 4 ans, serait divisé en 4 phases d'action, dont la durée peut être inférieure ou supérieure à 12 mois.

3. Bilan des actions de la phase 2

La phase 2 fonctionnement a démarré en octobre 2014 et s'est terminée en décembre 2015. La phase 2 investissement a démarré en juillet 2016 et s'est terminée en décembre 2017.

Les principales actions qui émanent du schéma de la trame verte et bleue et qui ont été réalisées pendant la phase 2 sont détaillées ci-dessous :

- **suivi et coordination de projet** : comprend le temps passé pour la promotion du Contrat nature auprès des différents acteurs et la coordination de leurs actions. L'aspect innovant d'un Contrat Nature orienté vers la trame verte et bleue, avec plusieurs partenaires et des actions très diversifiées, nécessite un travail de concertation long
- **les travaux de génie écologique pour la restauration des continuités écologiques** comprennent toutes les actions qui pourraient améliorer la perméabilité de la trame verte et bleue et favoriser ainsi la biodiversité. N'ayant pas une liste pré-définie des actions éligibles, le planning des travaux s'est construit au fur et à mesure, en fonction des spécificités de chaque secteur à enjeux et des partenaires potentiels
- **les actions de sensibilisation à l'environnement** : concernent des événements "grand public" qui ont pour objet d'expliquer les travaux ou les études entrepris dans le cadre du Contrat nature
- **les études ou les suivis scientifiques** : sont les études, les inventaires, les évaluation préalable aux travaux, qui définiront la nature de ceux-ci, leur localisation et éventuellement les caractéristiques techniques (dimensionnement des passages à faune, renaturation des berges des étangs ou des bassin tampon etc.).

Les actions du Contrat Nature du Val d'Ille repose sur 3 principes :

- mobiliser 1/3 du budget de chaque phase pour les actions de sensibilisation et connaissance et 2/3 pour les travaux de restauration de la trame verte et bleue
- concentrer un maximum d'actions dans les 5 secteurs à enjeux
- appréhender la biodiversité de façon générale dans tous les projets d'aménagement de la Communauté de communes, sous l'angle des continuités écologiques.

Les actions réalisées dans la phase 2 sont présentées ci-dessous par secteur. Les actions éligibles au Contrat Nature sont identifiées par le logo suivant :



Il est important de noter que la Communauté de communes mène des actions complémentaires aux actions éligibles au Contrat Nature afin d'apporter plus de cohérence entre les secteurs "à enjeux trame verte et bleue" et le reste du territoire. Par ailleurs, certains dispositifs déjà existants (Breizh Bocage par exemple) s'avèrent plus efficaces dans la mise en oeuvre des actions de restauration des continuités écologiques, donc ils sont privilégiés au cas par cas.


Secteur 1

ETUDES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES NECESSAIRES A LA REALISATION DES TRAVAUX

- Etude préalable : inventaire faune/flore sur l'ancienne station de lagunage de Vignoc. L'étude préalable contient également un guide de gestion et de propositions d'aménagement, qui donnent lieu à des travaux d'aménagement, en faveur de la biodiversité.
- Etude complémentaire autour du site des lagunes de la Villouyère pour restaurer la continuité écologique à proximité du bourg de Vignoc
- Candidature aux mesures agro-environnementales et climatiques : une candidature pour des MAE de type "gestion extensive des prairies" et "préservation des vergers" a été élaborée pour des parcelles agricoles
- Atelier d'étude sur la reconnexion des trames vertes et bleues urbaines – rurales avec l'Université de Rennes II sur la commune de Vignoc



TRAVAUX DE GENIE ECOLOGIQUE ET RESTAURATION DES CONTINUITES ECOLOGIQUES

- Aménagement d'un passage à faune entre les secteurs 1 et 3, proche du lieu-dit Grand Clos à La Mézière, par l'entreprise Dervenn, suite aux études du GMB de 2014 et de l'étude de Dervenn 2014-2015



-  Travaux d'aménagement sur la lagune de Vignoc : ouverture du milieu par le débroussaillage et le recepage des arbustes.
- Travaux de restauration de la zone humide du Bas Champ

Secteur 3


TRAVAUX DE GENIE ECOLOGIQUE ET RESTAURATION DES CONTINUITES ECOLOGIQUES

-  Reconstitution du maillage bocager : des plantations de haies bocagères sont prévues
-  Aménagement du passage à faune sous la RN137 au niveau du Pont des Loges par l'entreprise Dervenn suite à l'étude réalisée par le GMB en 2014 et à l'étude complémentaire réalisée par Dervenn en 2014-2015

ETUDES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES NECESSAIRES A LA REALISATION DES TRAVAUX

-  Etude préalable : inventaire faune/flore sur l'ancienne station de lagunage de La Mézière et sur un bassin d'eau pluviales de Melesse. L'étude préalable contient également un guide de gestion et de propositions d'aménagement, qui donnent lieu à des travaux d'aménagement, en faveur de la biodiversité.
-  Etude complémentaire autour de l'ancien site de lagunage de Bas Biardel (La Mézière) pour restaurer la continuité écologique le long du ruisseau du Biardel
- Candidature aux mesures agro-environnementales et climatiques : une candidature pour des MAE de type "gestion extensive des prairies" et "préservation des vergers" a été élaborée pour des parcelles agricoles
- Atelier d'étude sur la reconnexion des trames vertes et bleues urbaines – rurales avec l'Université de Rennes II sur la commune de Melesse

ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE CONNAISSANCE

-  Réalisation d'un inventaire participatif de la faune et la flore communale (atlas de la biodiversité communale) sur la commune de Melesse.

Secteur 4

TRAVAUX DE GENIE ECOLOGIQUE ET RESTAURATION DES CONTINUITES ECOLOGIQUES

- Reconstitution du maillage bocager : des plantations de haies bocagères sont prévues

ETUDES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES NECESSAIRES A LA REALISATION DES TRAVAUX

- Candidature aux mesures agro-environnementales et climatiques : une candidature pour des MAE de type "gestion extensive des prairies" et "préservation des vergers" a été élaborée pour des parcelles agricoles

Secteur 5

ETUDES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES NECESSAIRES A LA REALISATION DES TRAVAUX



- Candidature aux mesures agro-environnementales et climatiques : une candidature pour des MAE de type "gestion extensive des prairies" et "préservation des vergers" a été élaborée pour des parcelles agricoles

Tous les secteurs



TRAVAUX DE GENIE ECOLOGIQUE ET RESTAURATION DES CONTINUITES ECOLOGIQUES

-  Achat de hérissons métalliques pour l'aménagement de grillage pour le passage de la petite faune et aménagement de plusieurs clôtures (sur des parcelles communales ou communautaires)

ETUDES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES NECESSAIRES A LA REALISATION DES TRAVAUX

-  Etude avant travaux sur le site de la Vallée verte à Guipel réalisée par la LPO. Préconisations d'aménagements et de gestion (proche secteur 2, au Sud du bourg, sur des parcelles communales)
-  Achat d'un piège photographique pour le suivi des aménagements (notamment des passages à faune)

ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE CONNAISSANCE

-  Création de panneaux d'information sur l'aménagement des grillages pour le passage de la petite faune (en lien avec l'installation des hérissons métalliques)
-  Impression de 3 panneaux « libellules » pour les collectivités œuvrant pour la biodiversité, suite à la désignation du Val d'Ille-Aubigné en tant que « Meilleure intercommunalité pour la biodiversité 2017 »

SUIVI ET COORDINATION DU PROJET

- La chargée de mission a été assistée dans son travail par l' élu délégué à l'environnement et par un comité de pilotage.